



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 68599

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les attentes de la confédération française des retraités (CFR), délégation régionale de Lorraine, concernant les pensions de réversion. En effet, elle souhaiterait le cumul intégral des droits propres et des droits dérivés en attribuant la pension de réversion liquidée sur la base de 60 % de la pension globale du conjoint sans condition d'âge, de ressources ou de sexe. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68599

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6437